

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <b><u>2017-01-02</u></b>	<b>ANNEE 2017</b>  Objet : <b>Election d'un 2nd  délégué suppléant au  SIEA</b>
<p>Le dix neuf janvier deux mille dix sept</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF donne procuration à Sandrine BOUDIGUES, Nathalie VERNUS-PROST donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne procuration à Didier REY,</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 14 janvier 2017  Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15  ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le règlement intérieur ainsi que les statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain) ont été modifiés lors de son assemblée générale du 9 avril dernier.

Cette modification de statuts propose un nombre de suppléants du double du nombre de délégués titulaires donc pour notre commune : 1 titulaire et 2 suppléants. Il faut donc nommer un second suppléant. Monsieur le Maire demande aux conseillers si l'un d'entre eux désire se porter volontaire.

Monsieur Franck CALAS propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ELIT Monsieur Franck CALAS comme second délégué suppléant.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION